

Québec, le 14 décembre 2004
Café Chez Temporel, 25 rue Couillard, Vieux-Québec

« **L'erreur boréale...** » jusqu'à quel point ?

Invité : Luc Bouthillier

Chers amis,

Mon nom est Jules Lamarre,

Au nom du Groupe de recherche en développement international, dirigé par le Professeur Frédéric Lasserre, et du département de géographie de l'Université Laval, permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue à notre sixième café géographique.

Ce soir, nous avons le plaisir d'accueillir Monsieur Luc Bouthillier qui est professeur au département des sciences du bois et de la forêt à l'Université Laval. Il a accepté de nous entretenir du thème : « *L'erreur boréale...* jusqu'à quel point? »

Pour nous qui sommes rassemblés ici ce soir, l'histoire commence en 1999 avec la sortie du film du Richard Desjardins et de Robert Monderie, *L'erreur boréale*. Dans ce film Desjardins dénonce à fond de train la manière dont s'effectue la gestion des forêts publiques québécoises. L'accueil que lui réserve aussitôt la population du Québec démontre qu'elle est très préoccupé par la situation. Oui, *L'erreur boréale* soulève beaucoup de questions importantes.

C'est dans la tourmente provoquée par le film qu'a été créée une commission d'enquête québécoise chargée d'examiner la gestion de nos forêts publiques, la Commission Coulombe. La semaine dernière, cette Commission a déposé son rapport final, et, ce matin, le Gouvernement du Québec l'a rendu public. Notre invité a eu le temps de le parcourir avant de se présenter au Café Chez Temporel.

Nous demandons donc à Monsieur Bouthillier de nous aider à voir clair dans ce dossier de *L'erreur boréale* à la lumière des conclusions du rapport de la Commission Coulombe.

« **Je pourrais être géographe!** » (L. Bouthillier)

Quand Monsieur Luc Bouthillier s'inscrit pour la première fois à l'université, trois disciplines de la connaissance l'intéressent, soit la géographie, la géologie et la foresterie. Il décide d'opter pour la foresterie. Mais après l'obtention de son diplôme de premier cycle en génie forestier, il poursuit ses études à la maîtrise en sciences politiques, puis il obtient un doctorat (Ph.D.) en sciences économiques. Il enseigne maintenant depuis 25 ans en génie forestier à l'Université Laval, un département de sciences appliquées où il s'occupe principalement de politiques forestières et de foresterie sociale. « J'enseigne surtout la sociologie et l'anthropologie à des ingénieurs », ajoute-t-il. « Je pourrais donc être géographe! » (L. Bouthillier)

Présentation de Monsieur Luc Bouthillier

L'erreur boréale...

L'erreur boréale. Il s'agit du film réalisé en 1999 par Richard Desjardins et Robert Monderie qui dénonce les abus criants que de grandes compagnies d'exploitation forestière seraient en train de commettre à l'endroit du patrimoine forestier québécois. Au moment de sa sortie, le film a provoqué une véritable commotion au sein de la population québécoise, ce qui a amené, voire obligé, le Gouvernement du Québec à créer une Commission d'enquête afin de vérifier le bien-fondé de toutes ces allégations que soulèvent les Desjardins et Monderie. Ce film, Luc Bouthillier l'a vu au moins quinze fois dans les seules semaines qui ont précédé et suivi sa sortie officielle. Il en a discuté sur la place publique, dans des séminaires, etc. Malgré tout le tapage que le film a causé en 1999, les gens du milieu de l'exploitation forestière étaient fermement convaincus qu'il serait vite oublié. Ils allaient être déçus.

Le contexte

La superficie de la forêt québécoise est considérable. Elle couvre 55 millions d'hectares, soit l'équivalent du territoire de la Norvège et de celui de la Suède réunis. Quoiqu'elle comprenne des feuillus, cette forêt dite boréale est principalement composée d'espèces de conifères. Ajoutons que les Québécois ont longtemps cru qu'il s'agissait d'une ressource absolument inépuisable.

Dès 1820, le gouvernement du Québec a commencé à accorder à des industriels, qui étaient surtout anglophones, des droits de coupe sur nos vastes espaces forestiers publics. Ces gens d'affaires recrutaient ensuite leur main-d'œuvre parmi la population canadienne française pauvre. Il s'agissait de cultivateurs installés sur des « terres de roches » qui, pour joindre les deux bouts, devaient vendre leur force de travail à ces *Lumber Barons*. Longtemps perçue comme étant « anglaise », pendant longtemps la forêt a pu apparaître répulsive aux yeux de bon nombre de Canadiens-français. Rappelons que durant la Crise des années 1930, pour lutter contre le chômage urbain les autorités québécoises ont accéléré la colonisation de régions périphériques du Québec, dont l'Abitibi, le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie, là où les terres cultivables sont souvent de piètre qualité mais où se trouvent de vastes étendues de forêt.

Pour beaucoup, l'industrialisation du Québec a reposé sur l'exploitation de sa forêt. De fait, en 1947 le Québec était devenu le plus grand producteur mondial de papier et il le demeurerait jusque vers 1970. C'est à ce moment que pour la première fois des voix se sont faites entendre qui soutenaient qu'au Québec on coupait peut-être trop d'arbres à chaque année. Mais personne n'était vraiment disposé à les écouter parce qu'au Québec, des arbres il y en avait tellement! En 1999, quand Richard Desjardins sonne à nouveau l'alarme, cette fois la population du Québec est disposée à l'entendre. C'est qu'entre-temps elle avait appris à voir sa forêt autrement que comme une sorte de cour à bois.

Selon Bouthillier, l'urbanisation de la société québécoise lui aurait permis à la longue de nouer de nouveaux types de relations avec sa forêt. Par exemple, l'industrie récréo-touristique québécoise emploie actuellement 30 000 personnes/année qui vendent des millions de journées/utilisateur en

forêt. C'est dire que beaucoup de gens fréquentent la forêt au Québec. Elle est devenue un lieu de ressourcement, de récréation et de beaux paysages à admirer, notamment. Toutefois, cette nouvelle perception se serait répandue dans la société d'ici sans que ni les politiciens, ni les grandes compagnies d'exploitation forestière ne s'en aperçoivent, ou bien n'en tiennent compte. Pour ces dernières, la forêt n'était toujours qu'un « tas de bois » à vendre. Or, le film de Desjardins est venu montrer aux Québécois comment les compagnies forestières traitaient « leur » forêt, et ceci avec la bénédiction des pouvoirs publics.

Un colosse aux pieds d'argile

Selon Luc Bouthillier, malgré son immensité la forêt du Québec n'en demeure pas moins très vulnérable. Ainsi, il nous apprend que certaines espèces d'arbre qu'elle comprend font ou ont déjà fait l'objet d'une surexploitation extrême. C'est le cas du pin blanc, de l'épinette blanche ainsi que des feuillus.

Nous sommes en 1908. La Ville de Québec fête son Tricentenaire. Pour l'occasion, un radeau de « bois carré » descend le Saint-Laurent depuis l'Outaouais et accoste en grande pompe dans le port de Québec. Il sert à rappeler cette époque où on accumulait le pin blanc en quantités impressionnantes dans les anses de Québec avant de le hisser à bord de bateaux en partance pour l'Europe. Mais en 1908, tout ceci est déjà de l'histoire ancienne puisque le « vrai » dernier radeau est arrivé à Québec aux alentours de 1850.

Bien des années auparavant, un expert britannique s'était fait rassurant quant à la disponibilité future de l'approvisionnement en pin blanc. Il avait calculé qu'au rythme où on l'exploitait, on pourrait continuer à en exporter jusque en 2060! Au début du XIX^e, selon Bouthillier, on coupait pourtant les arbres à la hache et au sciote, et en hiver « calés dans la neige jusqu'aux aisselles ». Des chevaux sortaient ensuite les troncs d'arbre de la forêt. Malgré tout, nous sommes venus à bout du pin blanc!

Par la suite, l'industrie s'est tournée vers l'exploitation de l'épinette blanche, et puis vers celle de l'épinette noire qui compose notre grande forêt boréale. Du côté des feuillus, les choses ne sont pas réjouissantes parce qu'on ignore comment les cultiver. Alors on les coupe en sachant qu'il en reste de moins en moins et que dans les années qui viennent, les usines de sciages fermeront les unes après les autres, faute d'approvisionnements. Ensuite, on devra bien laisser la forêt de feuillus se régénérer d'elle-même. À propos des feuillus, aujourd'hui même le Rapport Coulombe recommande d'investir dans la recherche afin d'apprendre à les cultiver. Ce qui fait dire à Bouthillier : « C'est pas très drôle dans le feuillu ». Mais il resterait encore beaucoup d'épinette noire...

On coupe trop...

Dans le film de Desjardins, le message est le suivant : si l'on est venu à bout du pin blanc, de l'épinette blanche, bientôt des feuillus, il est à craindre qu'avec les moyens techniques dont disposent maintenant les grandes compagnies forestières, celles-ci puissent venir à bout de l'épinette noire. En effet, leurs machines ultra-modernes coupent, ébranchent, tronçonnent et chargent les arbres en des temps records. De tels engins sont si coûteux que, pour qu'ils fassent leurs frais, il faut les maintenir continuellement en opération.

Jusqu'à la parution du Rapport Coulombe, les experts du Gouvernement du Québec soutenaient que les compagnies forestières pouvaient abattre jusqu'à 30 millions de mètres cubes de résineux par an sans entamer le capital forestier du Québec. Selon Bouthillier, il est très rare toutefois que les compagnies forestières prélèvent plus de 26 millions de mètres cubes de bois annuellement dans la forêt québécoise. Mais aujourd'hui le Rapport Coulombe vient confirmer que les calculs d'avant-hier étaient erronés : les possibilités de coupe n'auraient pas dû être fixées à 30, mais plutôt à 24 millions de mètres cubes! C'est dire que depuis des années, les compagnies forestières sont bel et bien en train de gruger le capital forestier du Québec. De façon générale, ce capital aurait fondu de 4% et, dans le cas des essences résineuses, de 7 à 11%. Desjardins avait donc vu juste : oui, « on coupe trop ».

Toutefois, selon Bouthillier la situation ne devrait pas être qualifiée d'alarmante pour autant. Elle signifie seulement qu'au cours des années à venir il y aura un peu moins de bois de disponible pour la transformation, un secteur d'activité qui emploie 100 000 personnes au Québec. Mais cela créera du chômage puisque chaque mètre cube de bois importe pour conserver intacts tous ces emplois directs.

Mais il faut aussi savoir que depuis qu'elle accélère sa robotisation, l'industrie du sciage ne cesse de mettre à pied des travailleurs et qu'il en va de même dans le domaine des pâtes et papiers. Ainsi, au cours des cinq dernières années, environ 8 000 emplois auraient été perdus au Québec dans ces deux secteurs d'activité. Les usines doivent mettre à pied des travailleurs pour demeurer compétitives sur un marché international. Dans un tel contexte, selon Bouthillier une révision à la baisse des possibilités de coupe devrait seulement signaler l'urgence de trouver d'autres manières de transformer notre bois, notamment en produisant d'avantage de maisons préfabriquées, par exemple, afin d'augmenter non seulement la valeur des produits fabriqués à partir du bois, mais aussi le nombre d'emplois dans le secteur de la transformation. Il est donc temps de s'y mettre et de relever ce que Bouthillier appelle un « défi à l'imagination ».

On coupe mal...

« Est-ce qu'on coupe mal? » C'était la deuxième question posée par Desjardins dans *L'erreur boréale*. À l'époque du tournage du film (1998-1999), au Québec on récoltait 350 000 hectares de forêt par an. Il s'agit d'un territoire considérable, soit la superficie de l'Île d'Orléans, située près de Québec, multipliée par 16. Et généralement, c'est la méthode de la coupe à blanc qui était utilisée. Selon Bouthillier, dans certains cas la coupe à blanc peut s'avérer une façon acceptable de récolter des arbres. Mais il s'agit surtout de la manière la moins coûteuse pour le faire, ce qui explique sans doute pourquoi elle s'avère si populaire auprès des compagnies forestières.

Mais en admettant que les coupes à blanc soient effectuées de façon convenable, les petits arbres épargnés par le passage des scies mécaniques mettent dix ans pour recréer des habitats fauniques pour le lièvre, par exemple, de même que pour les animaux qui s'en nourrissent. Quant aux paysages forestiers qui attirent les visiteurs d'ici et d'ailleurs en si grand nombre, ils prennent au moins 25 ans à se régénérer. Donc, si vous vivez à proximité d'une forêt que l'on vient de raser, signale Bouthillier, vous pourrez toujours raconter à vos enfants à quoi ressemblait cette forêt disparue, et vos petits enfants, eux, auront peut-être la chance de la revoir. Et il faut attendre 50 ans pour que des habitats forestiers soient en mesure d'abriter des originaux, etc. En évaluant la

situation sous cet angle, comme le font Desjardins et Bouthillier, alors nous sommes en droit de nous poser de sérieuses questions sur les façons de faire des entreprises forestières.

C'est ce qui amène d'ailleurs les auteurs du Rapport Coulombe à recommander de recourir dorénavant à la gestion de type écosystémique pour mieux conjuguer diverses formes d'utilisation de la forêt. Mais « méchante commande pour les industries forestières! », selon Luc Bouthillier, qui se sont toujours comportés en propriétaires de la forêt publique québécoise.

Personne n'est responsable...

En 1998, pour des fins administratives la forêt québécoise comptait 114 unités dites d'aménagement. À l'intérieur de chacune d'elles, plusieurs industriels pouvaient bénéficier de contrats d'approvisionnement et d'aménagement. Mais la tâche de déterminer les superficies disponibles pour l'abattage des arbres était alors confiée aux compagnies forestières elles-mêmes. Selon Bouthillier, cette situation était inquiétante à bien des égards.

« C'est comme si on demandait au renard de compter les poules! » (R. Desjardins, cité par L. Bouthillier)

Très peu d'inspecteurs du gouvernement parcouraient le territoire pour vérifier la précision de ces calculs qu'effectuaient les compagnies privées. On se fiait volontiers à l'honnêteté des industriels. Et avec raison, soutient Bouthillier. Mais dans un domaine où la concurrence est féroce et que le principal objectif consiste à demeurer en affaires, à l'occasion la tentation peut être grande de brûler un feu rouge. Surtout quand on sait que tous les policiers sont en congé. Donc, cela a dû se produire. Et c'est le cumul de toutes les infractions ponctuelles qui ont sans doute conduit à des débordements.

De plus, les contrats qui lient les industriels forestiers au Gouvernement du Québec sont des contrats dits d'approvisionnement « et » d'aménagement. D'une part, ces contrats autorisent les industries forestières à extraire de la forêt le bois nécessaire à l'alimentation de leurs usines en matière ligneuse. Mais, d'autre part, depuis 1990 ce contrat oblige également les industriels à planter des arbres, à faire des travaux d'aménagement forestier, bref à se charger elles-mêmes du travail de reboisement des forêts. De son côté, le gouvernement défraie les coûts de ces travaux en les soustrayant des montants que les compagnies forestières doivent lui verser en redevances. Ainsi, non seulement les compagnies forestières ne paient pratiquement plus de redevances au Gouvernement du Québec pour avoir le droit d'exploiter la forêt publique, mais elles reboisent les forêts sans que l'État québécois ne soit vraiment en mesure de vérifier leur travail!

Et comme si tout ceci n'était pas suffisant, le Gouvernement du Québec a même confié aux compagnies forestières la tâche d'informer elles-mêmes la population du Québec à propos de la façon dont elles gèrent leur patrimoine forestier. Donc, un jour Richard Desjardins téléphone à des responsables du Gouvernement du Québec pour se plaindre des coupes à blanc qu'une compagnie forestière est en train d'effectuer en Abitibi, près de chez lui. On lui laisse alors entendre qu'on va le rappeler. Plus tard, c'est un porte-parole de la compagnie forestière responsable des coupes en question qui le contacte. Desjardins riposterait avec une caméra...

« C'est comme si j'avais téléphoné au Bon Dieu, pis que c'est l'Diable qui m'avait répond. » (R. Desjardins dans son film, cité par Luc Bouthillier)

Les correctifs

Aujourd'hui, c'est le Gouvernement du Québec qui se charge d'effectuer le calcul des possibilités forestières. De plus, en foresterie ce ne sont plus seulement les compagnies forestières qui s'occupent seules de planification. Plusieurs acteurs ont le loisir de se faire entendre en amont de la prise de décision, comme les gestionnaires fauniques, les Autochtones, les MRC, etc. Mais ce n'est toujours pas le cas des citoyens qui, eux, peuvent toutefois se prévaloir d'une période de 22 jours pour faire connaître leurs points de vue, une fois les plans d'aménagements rendus publics.

En 2005, il serait donc possible de faire en sorte de couper du bois en témoignant du respect envers la culture des autochtones, en veillant à la conservation des habitats fauniques, en conservant intact un patrimoine à laisser aux générations futures, etc. Nul doute que les recommandations contenues dans le Rapport Coulombe viendront soutenir cette nouvelle orientation qui se remarque dans le domaine de la gestion forestière, et qui découle du tournage du film de Desjardins.

« Pour moi... c'est ce que je disais [aujourd'hui] à certains amis commissaires, [le Rapport Coulombe] c'est le plus beau cadeau de Noël que vous pouviez me faire. » (L. Bouthillier)

Enfin, Luc Bouthillier nous enjoint de ne surtout pas abaisser notre garde puisque le Rapport Coulombe n'est qu'une étude. S'il le faut, les Québécois devront obliger les décideurs publics à en adopter les recommandations, et, surtout, à les mettre en application. Il y a un coup de barre sans précédent à donner. Les compagnies forestières du Québec ont toujours pu agir à leur guise en forêt et le gouvernement d'ici n'a jamais senti le besoin d'informer la population des enjeux qu'implique une saine gestion des forêts publiques. Bientôt, il faut s'attendre à ce que les puissantes compagnies forestières brandissent le spectre des fermetures d'usines et des pertes d'emplois afin d'inciter la population du Québec à cesser de se mêler de « leurs » affaires. Il faudra alors répondre à ces menaces en se relevant les manches et en faisant preuve collectivement d'imagination.

Discussion

Jules Lamarre: D'une part, pour mieux gérer diverses formes d'usages de la forêt, il semble que nous aurions le choix d'opter pour l'un ou l'autre de deux types de gestion, soit la gestion intégrée des ressources ou bien la gestion dite écosystémique.

D'autre part, Richard Desjardins a déjà dit : « C'est bien beau faire de la gestion intégrée, mais on ne sait même pas comment ça fonctionne, la forêt! » Ma question est donc la suivante : est-il seulement possible de « gérer de la forêt »? Et comment la gestion dite écosystémique, par exemple, peut-elle le permettre?

Luc Bouthillier : La gestion écosystémique repose sur deux principes. Premièrement il s'agit d'intervenir dans la forêt en veillant à intégrer nos interventions à l'intérieur de processus naturels. Par exemple, la tordeuse du bourgeon de l'épinette fait des ravages considérables dans nos forêts du Québec. Cet insecte est un véritable fléau, mais qui fait partie de l'écosystème. Il frappe à tous les 30 ans et sévit durant plusieurs années à chaque fois. Ainsi, la dernière épidémie a commencé en 1967 pour se terminer au début des années 1980. Mais nous savons que, malgré son nom, cet insecte s'en prend surtout aux sapins d'âge adulte. Alors, pourquoi ne pas couper l'herbe sous le pied de la tordeuse en passant avant elle, c'est-à-dire en abattant périodiquement les arbres mûrs auxquels on sait qu'elle risque vraisemblablement de s'attaquer sous peu? Cette façon de faire s'inscrirait effectivement dans les processus naturels existants. Toutefois, cela suppose que l'on comprenne bien quelle est la dynamique du sapin, et que nous disposions d'un réseau routier forestier adéquat qui permette d'atteindre facilement ces sapins dont l'insecte raffole. Mais, il ne s'agit pas d'obstacles insurmontables.

De son côté, Richard Desjardins soutient que les forestiers ne connaissent pas ces processus naturels qu'ils évoquent et qu'ils ne peuvent donc pas les imiter. Mais bien sûr qu'ils les connaissent mal, d'affirmer Bouthillier! Et c'est ce qui amène Luc Bouthillier à parler du deuxième principe prôné par les tenants de la gestion écosystémique. Selon ce dernier, il importe d'effectuer des opérations en forêt tout en faisant reculer les limites de notre ignorance, c'est-à-dire en se donnant les moyens d'apprendre en cours de route afin de rajuster le tir au fur et à mesure.

Pour commencer, il faudrait d'abord que les forestiers reconnaissent que les écosystèmes que comprend la forêt boréale sont complexes. Mais le fait est que notre forêt ne ressemble en rien à une forêt tropicale avec ses centaines d'essences différentes à l'hectare. En effet, notre forêt boréale ne compte peut-être qu'une douzaines d'espèces seulement à l'hectare. Et c'est la raison pour laquelle nous avons toujours sous-estimé la complexité des processus qui s'y articulent et qu'il faudra nécessairement étudier d'avantage. Cependant, le Rapport Coulombe demeure muet quand au travail de recherche à effectuer afin que le recours à la gestion écosystémique puisse donner les résultats escomptés.

Caroline Desbiens : Suite à l'adoption de l'entente de la Paix des Braves, un fonds Cri-Québec a été créé en foresterie et un nouveau régime forestier prévoit maintenant que des coupes dites en mosaïques pourront être effectuées afin que la foresterie respecte la culture crie. On sait que la Paix des Braves a été négociée pour mettre fin aux poursuites judiciaires intentées par les Cris contre des compagnies forestières. Croyez-vous que l'entente de la Paix des Braves va contribuer à satisfaire les attentes des Cris en matière d'exploitation forestière sur leur territoire?

Luc Bouthillier : « Mais certainement, tout à fait! », de lancer Bouthillier. « Ça va être un vaste laboratoire ». Toutefois, la coupe en mosaïque n'est encore qu'un concept et notre invité n'est pas convaincu que les Cris réalisent vraiment que, coupe en mosaïque ou pas, le paysage en sera bouleversé. Ici et là, des îlots de forêt pourront être épargnés, mais ailleurs « ce sera encore la bonne vieille méthode » de la coupe à blanc. Ils faut s'attendre à ce que les trappeurs cris protestent lorsqu'ils verront les résultats.

L'enjeu consiste à faire en sorte que les politiques forestières et les manières de pratiquer la foresterie permettent aux Cris de conserver leur identité qu'ils définissent en rapport avec la forêt,

à la condition qu'il en reste. Il faut donc convenir de grands principes à partir desquels établir des partenariats viables, le contraire étant de négocier à la pièce le sort de chaque parcelle de forêt, ce qui, à la longue, s'avérerait insatisfaisant pour toutes les parties. C'est donc à l'usage, et en faisant l'évaluation des pratiques, que la coupe en mosaïque pourra acquérir une forme qui soit acceptable pour les Cris. Il s'agit donc d'un projet « Star Trek » (L. Bouthillier)

La Paix des Braves permettrait la création en territoire cri d'un véritable laboratoire où mettre la gestion écosystémique à l'épreuve. Pendant ce temps, les autres nations autochtones du Québec (Algonquins, Attikameks, Innus, Wendats, etc.) observeront de près l'évolution de ce travail d'expérimentation et, le moment venu, elles aussi pourront décider des formes de partenariats à mettre en place dans d'autres régions avec le Gouvernement du Québec, ainsi que les forestières.

Caroline Desbiens : Pour le moment, il apparaît difficile de concilier les façons de faire des maîtres de trappe cris et de l'industrie forestière. Jusqu'à présent, les chasseurs cris n'auraient fait qu'identifier des zones qu'ils voudraient faire exclure des plans de coupe des compagnies forestières. En fait, il ne s'agirait que de créer des enclaves. On n'en serait donc qu'aux premiers balbutiements d'un règlement.

Luc Bouthillier: Notre invité d'acquiescer et d'ajouter que nous demandons encore aux Indiens qu'ils nous dessinent des ronds sur des cartes, ce qui pourrait bien « régler le problème » sans jamais le poser correctement. Il faut savoir que les Cris possèdent une représentation du territoire étrangère à la nôtre. Pour eux, le territoire est un espace parcouru par un réseau de sentiers qui le constituent en tant que tel. En conséquence, quand des chasseurs cris et des forestiers se retrouvent ensemble pour discuter « territoire » autour d'une carte géographique, ils ne peuvent pas se comprendre facilement : nous leur proposons de créer des enclaves et ils s'attendent à parcourir des sentiers. Mais de bien saisir que nous ne parlons pas la même langue est déjà un pas de fait dans la bonne direction.

Par ailleurs, la population crie s'accroît rapidement et compte donc de plus en plus de jeunes qu'il faudra bientôt occuper. Or le domaine de la foresterie manque de main-d'œuvre et tous ces jeunes habitent déjà sur place, dans ces régions qui sont éloignées des grands centres urbains du Québec. Avec notre soutien, et de l'imagination, cette population devrait être en mesure de mettre au point des modes d'exploitation mixte de la forêt qui soient à la fois capables de créer de la valeur économique et de préserver des façons de faire plus traditionnelles.

Marc St-Hilaire : Ce que le film de Desjardins dénonce et que montre le Rapport Coulombe, c'est que le Gouvernement du Québec s'est avéré être un mauvais fiduciaire de notre forêt et que les compagnies forestières se sont conduites comme de mauvais locataires. De leur côté, les propriétaires de lots boisés, ceux qui possèdent la forêt privée du Québec, ont-ils agité de façon plus responsable, notamment en veillant à la protection des écosystèmes?

Luc Bouthillier : Au Québec, 130 000 petits propriétaires possèdent des terres dont la superficie est d'environ 50 hectares, en moyenne, et chacune d'elle a sa partie boisée. Ces terres recouvrent 12% du territoire du Québec. Parmi ces 130 000 propriétaires, 45 000 vendent du bois sur le marché une fois à tous les cinq ans. Et parmi ceux-ci, 25 000 appartiennent à des groupes de gestion en commun qui effectuent des travaux d'amélioration des boisés. À l'heure actuelle, les propriétaires de lots privés sentent le besoin de léguer quelque chose à leurs enfants ce qui les

inciterait à bien entretenir leur capital forestier. Par contre, tout se détériore à partir du moment où les héritiers morcellent les terres forestières ou bien qu'ils choisissent d'habiter au loin. Pour eux, la forêt privée peut alors prendre l'apparence d'un capital à encaisser au plus vite. Donc, dans ce cas-ci, les propriétaires privés risquent de ne pas faire mieux que les grandes compagnies forestières dans la forêt publique. Mais au total, on doit quand même admettre que la forêt privée se porte mieux que la forêt publique.

Enfin, Luc Bouthillier rappelle que dans le passé certaines expériences de privatisation d'espaces de forêt publique n'ont pas été très concluantes. Vers 1980, des blocs de lots se sont retrouvés à l'intérieur des limites du territoire des nouvelles MRC (municipalités régionales de comté) récemment créées et qui, auparavant, faisaient partie du domaine public (territoires non organisés). On retrouvait beaucoup de ces blocs de lots en Abitibi, au Lac-Saint-Jean, dans le Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie. Une première expérience de privatisation de ces lots a donc eu lieu au cours des années 1980 qui donna des résultats mitigés.

Au début des années 1990, on est revenu à la charge en offrant ces lots aux plus offrants qui se sont empressés de les surexploiter. Et il a fallu mettre fin à l'expérience. Par la suite, des projets de foresterie communautaire y ont été réalisés par des MRC ou des regroupements de MRC. Mais du point de vue du Gouvernement du Québec, il ne pouvait s'agir que d'expériences marginales, la « vraie » foresterie étant avant tout la grande foresterie industrielle.

Le Rapport Coulombe consacre de larges extraits à la forêt privée. Au Québec, il faut se rappeler que c'est vers 1970 qu'ont eu lieu les premières expériences en sylviculture et qu'elles se sont déroulées dans des forêts privées. Il faudra attendre la fin des années 1980 avant que les autorités publiques ne s'intéressent à la sylviculture. Cela signifie que l'expertise québécoise dans ce domaine provient surtout des expériences menées par les propriétaires de lots boisés. Le Rapport Coulombe reconnaît que, pour le moment, la sylviculture donne de meilleurs résultats en forêt privée.

Un intervenant de la salle : Selon un intervenant de la salle, qui a déjà été travailleur forestier, il faudrait signaler qu'à l'intérieur des limites des MRC les réglementations en matière d'exploitation des feuillus, par exemple, sont beaucoup moins sévères que celles qui prévalent dans les forêts publiques. En conséquence, les entrepreneurs privés sont très intéressés à aller s'approvisionner en matière ligneuse dans la forêt privée.

Le même intervenant fait ensuite remarquer que, si l'on s'en tient aux seuls propos de Monsieur Bouthillier, les ingénieurs forestiers seraient les seuls spécialistes qualifiés et habilités à s'occuper d'aménagement et de gestion forestière. En milieu urbain, ajoute-t-il, il apparaîtrait pourtant absurde de soutenir que la gestion et l'aménagement des villes devraient être la chasse-gardée des seuls urbanistes, par exemple. En d'autres termes, il apparaît à cet intervenant que l'on pourrait faire appel à d'autres spécialistes que les ingénieurs forestiers pour améliorer la gestion de nos forêts.

Luc Bouthillier : D'emblée, Luc Bouthillier abonde dans le même sens que cet intervenant. Qui de mieux qu'un biologiste pour parler d'habitats fauniques ? Qui de mieux que des aménagistes ou des géographes pour améliorer la gestion des bassins versants ? Mais c'est un fait également

que les ingénieurs forestiers possèdent la formation qu'il faut pour étudier les processus forestiers naturels en vue d'en comprendre les dynamiques pour mieux les imiter ou les modifier.

Toutefois, la Commission Coulombe n'a pas voulu s'aventurer sur ce terrain particulièrement accidenté des rapports qu'entretiennent entre elles les diverses corporations professionnelles. Selon Bouthillier, il faut tout de même s'attendre à ce que la pression populaire oblige les ingénieurs forestiers à livrer la marchandise en matière d'embellissement des paysages, de gestion faunique, etc. Les ingénieurs forestiers seront alors obligés de faire appel à d'autres spécialistes pour les aider dans leur tâche.

Intervenant dans la salle : Un intervenant demande ensuite à Luc Bouthillier de se prononcer sur la question controversée de la création de zones d'exploitation intensive en forêt. Ont-elles leur raison d'être ?

Luc Bouthillier : Selon Bouthillier, nous nous sommes engagés à consacrer 12% de notre territoire forestier à la création de zones de protection de la biodiversité. Mais puisque le territoire forestier du Québec est déjà en bonne partie alloué par contrat à des compagnies d'exploitation forestières pour des fins d'approvisionnement en bois, il nous faudra donc accroître la productivité de certaines zones forestières pour être en mesure à la fois de réserver des espaces à la protection de la biodiversité et de respecter nos ententes d'approvisionnement.

Dans un avenir rapproché, la foresterie intensive sera donc un passage obligé. 10% du territoire forestier du Québec pourra éventuellement y être consacré. Au Québec, la compagnie Domtar possède déjà des plantations qui permettent de récolter des arbres au bout de 25 ans, plutôt que 120. Il s'agit d'une situation absolument fascinante. Mais elle possède un revers. Lorsque de grandes compagnies forestières investissent des sommes colossales pour développer la culture intensive des arbres, elles s'attendent à pouvoir éliminer des érablières, des bleuétières, des habitats fauniques, etc. Puis, elles doivent trouver des façons de protéger leurs arbres des insectes et des cerfs qui s'en nourrissent, etc. Et il n'est pas certain que ces moyens feront l'unanimité au sein de la population du Québec.

Nicolas Lanouette : Plus tôt, vous avez fait allusion à tous ces produits que l'on peut tirer de la forêt et qui pourraient éventuellement acquérir une valeur commerciale. Devrait-on investir davantage d'argent et d'efforts dans cette direction pour créer de la valeur économique, des emplois ?

Luc Bouthillier : Il y a déjà des entrepreneurs qui effectuent la récolte de champignons en forêt, par exemple. Luc Bouthillier cite l'exemple d'une petite entreprise relativement prospère d'Abitibi qui emploie une dizaine de personnes. Ces gens font la cueillette de morilles en forêt, un champignon qui ne se cultive pas et qui semble affectionner tout particulièrement le voisinage des peuplements de pin gris. Mais Bouthillier ne veut pas que l'on se berce d'illusions. Oui, en forêt il existe certainement plusieurs plantes dont l'exploitation pourrait se faire de façon commerciale, des plantes médicinales, notamment. Mais, pour le moment l'encadrement administratif est déficient. Et nos connaissances à propos des plantes et des animaux de la forêt le sont également. Par exemple, que sait-on de la dynamique des morilles ? Comment cultive-t-on des morilles ? Comment faire pour ne pas venir à bout des morilles ? Selon Bouthillier, il faut avoir l'humilité d'admettre que nous évoluons ici dans un véritable univers d'ignorance.

Un intervenant de la salle : Il existe une réglementation dont l'objectif est de protéger et de favoriser le bien-être de toutes ces espèces non ligneuses que l'on retrouve en forêt. D'après vous, est-ce que cette réglementation est efficace ?

Luc Bouthillier : La réglementation serait efficace dans certains cas et moins dans d'autres. Luc Bouthillier illustre ses propos à l'aide d'exemples. Mais il désire surtout faire ressortir un point particulièrement important.

À l'heure actuelle, les réglementations passent à côté de l'essentiel. Par exemple, la paruline à croupion jaune et la grive à dos olive sont de tout petits oiseaux. Et on ne sait pas comment les protéger. Mais lorsqu'on les remarque en forêt, cela signifie que la biodiversité à cet endroit se porte bien. De la même manière, lorsqu'on observe quelque part la présence d'un pic à dos noir, ou bien d'un pic tridactyle, alors on sait que la qualité du milieu est plus qu'acceptable. Pourtant, les règlements ne disent jamais rien à ce sujet.

En fait, les réglementations ne devraient jamais exister pour trouver des coupables mais pour activer les cellules grises, pour signaler qu'il est temps de puiser à même tout notre réservoir de sagesse pour évaluer nos comportements, nos comportements de scientifiques, de travailleurs de la forêt, de citoyens. À chaque fois, il s'agirait de se demander si nous utilisons correctement le territoire. C'est peut-être là le plus sûr moyen de protéger les pics tridactyles, les grives à dos olive et tous les autres.

Quand les réglementations font leur apparition, c'est généralement parce que rien ne va plus. Mais plutôt que d'édicter des réglementations en vue de prendre les gens en défaut, il vaudrait peut-être mieux le faire pour signifier aux alentours que le temps est venu de réfléchir et d'apprendre.

Jules Lamarre : « Merci beaucoup, Monsieur Bouthillier, et bienvenue au département de géographie ! »

Résumé-synthèse par Jules Lamarre, Ph.D.

Chercheur associé, Groupe de recherche en développement international (GREDIN)

Département de géographie, Université Laval

Site du GREDIN www.ggr.ulaval.ca/gredin/gredin.htm

Courriel : quebec@cafe-geo.net